

Procès-verbal de la réunion tenue le mardi 25 novembre 2014 à 18h30 à Bruxelles.

RÉF: CDWP/14.07/WG

Présents: VZF: Freddy HOSTE – Tomas CASSIMAN
FFBN: Xavier SWERTVAEGHER
Wouter GEORGES, secrétaire général

Excusé : Billy WILLIAMS

1. Approbation PV réunion précédente CDWP 28.10.2014

Le procès-verbal est lu et approuvé.

2. Courrier:

La Commission de Discipline a pris connaissance du courrier suivant ou de l'information suivante:

- Email P. LEDENT, secrétaire CSWP dd. 03.11.2014 sur l'application correcte d'une sanction automatique (suite à la remise du match en question).
- Email R. RYCKAERT, arbitre, dd. 13.11.2014 sur les directives et actions en cas de la présence d'un coach suspendu au bord de la piscine. Cette présence n'est pas autorisée suivant les directives (inter)nationales.

3. Projet tableau Sanctions Automatiques

La CDWP examine à nouveau le projet adapté du tableau des Sanctions Automatiques, sur base de la discussion tenue à la séance précédente.

La CSWP introduira prochainement encore quelques suggestions sur les montants de rétributions financières par carte rouge, faute grave et brutalité. La proposition de la CSWP pour introduire un groupe de travail spécifique n'est pas retenue par la CDWP.

4. Examen rapports arbitres

4.1. Match 4017/SH IV ORCA – EN du 25/10/2014: rapport arbitre VANOPPEN

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre M. VANOPPEN.

La Commission de Discipline a déjà confirmé la sanction automatique de **1 match** de toutes fonctions officielles pour le coach **Marc DAHM (EN)** pour carte rouge (intimidation et agression verbale envers l'arbitre). Vu sa récidive de carte rouge le coach concerné est convoqué à la séance.

Est invité et présent: M. DAHM (coach EN), accompagné par Monsieur WILLEMS (président section WP EN).

Est invité et excusé : M. VANOPPEN (arbitre)

La Commission de Discipline a également pris connaissance des explications écrites de Marc DAHM dd. 02.11.2014.

Après avoir entendu le coach M. DAHM qui a donné des précisions sur les circonstances qui ont occasionné la carte jaune et la carte rouge ;

Après avoir entendu monsieur WILLEMS qui a donné quelques commentaires sur l'arbitrage lors du match en question ;

La Commission de Discipline décide après délibération de ne pas infliger une suspension supplémentaire au coach **Marc DAHM (EN)** nonobstant sa récidive de carte rouge. Toutefois la Commission de Discipline prendra tous ces éléments précédents en considération à l'occasion d'une récidive suivante ou une nouvelle infraction.

La Commission de Discipline a également pris connaissance de la communication de la Commission des Arbitres sur la suspension de M. DAHM en tant qu'arbitre pour la même journée à laquelle il a été suspendu de toutes fonctions officielles.

Frais: à charge de la FRBN.

4.2. Match 7212/U17 C ORCA – LZC du 25/10/2014: rapport arbitre VANOPPEN

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre M. VANOPPEN.

La Commission de Discipline a déjà confirmé la sanction automatique de **1 match** de toutes fonctions officielles pour le coach **Thomas HENCKENS (ORCA)** pour carte rouge (intimidation et agression verbale envers l'arbitre).

Vu sa récidive de carte rouge le coach concerné est convoqué à la séance.

Est invité et excusé : Thomas HENCKENS (coach ORCA) mais représenté à la séance par Erwin HENCKENS (délégué ORCA) et Mme A. THEUNISSEN.

Est invité et excusé : M. VANOPPEN (arbitre)

La Commission de Discipline a également pris connaissance de la correspondance du club ORCA dd. 17.11.2014 sur cette convocation.

Après avoir entendu Erwin HENCKENS en Ann THEUNISSEN,

qui ont donné des précisions sur le déroulement du match et sur l'arbitrage lors du match en question ;

qui soulignent que le coach Thomas HENCKENS s'est excusé après le match auprès de l'arbitre ;

qui mentionnent également leur frustration relative à leur engagement permanent et à leurs activités comme bénévoles au sein de leur club;

La Commission de Discipline décide après délibération de ne pas infliger une suspension supplémentaire au coach **Thomas HENCKENS (ORCA)** nonobstant sa récidive de carte rouge. Toutefois la Commission de Discipline prendra tous ces éléments précédents en considération à l'occasion d'une récidive suivante ou une nouvelle infraction.

Frais : à charge de la FRBN.

4.3. Match 1021/SL CNT – KWK du 07/11/2014: rapport arbitre DESRUMAUX

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre V. DESRUMAUX.

La Commission de Discipline a également pris connaissance de la confirmation de ce rapport par son collègue Kurt DE BOECK.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **1 match** de toutes fonctions officielles pour le coach **Gaby GEANTA (KWK)** pour carte rouge (multiples contestations des décisions arbitrales et mauvaise conduite).

Vu sa récidive de carte rouge le coach concerné est convoqué à la séance.

Est invité et excusé : V.DESRUMAUX (arbitre) ;

Est invité et présent : Gaby GEANTA (coach KWK) ;

Après avoir entendu G. GEANTA qui a donné des précisions sur les circonstances qui ont occasionné sa carte rouge et son refus de quitter le champ de jeu mais qui avoue en outre d'être un peu frustré pendant le match ;

La Commission de Discipline décide après délibération d'infliger une suspension supplémentaire de **1 match** de toutes fonctions officielles au coach **Gaby GEANTA (KWK)** vu sa récidive de carte rouge.

Frais : à charge de KWK.

4.4. Match 1121/SL R CNT-KWK du 07/11/2014: rapport arbitre DESRUMAUX

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre V. DESRUMAUX.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **2 matches** pour le joueur **Pieter-Jan DEVOS (KWK)** pour brutalité (coup volontaire dessous de l'eau vers son adversaire). Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

4.5. Match 1022/SL ENL-DM du 15/11/2014: rapport arbitre CELIE

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre R. CELIE.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **1 match** pour le joueur **Anthony THUES (DM)** pour carte rouge (mauvaise conduite envers l'arbitre après le match). Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

4.6. Match 2039/SH II AZSC-MZV du 21/11/2014: rapport arbitre DIETENS

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre S. DIETENS.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **2 matches** pour le joueur **Lars DAMS (AZSC)** pour brutalité (coup volontaire vers son adversaire). Vu sa récidive de brutalité, le joueur concerné sera convoqué à la prochaine séance le 16.12.2014.

4.7. Match 5014/SD GZV-MZV du 23/11/2014: rapport arbitre CELIE

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre R. CELIE.

*La Commission de Discipline constate que l'arbitre n'a pas attribué la sanction automatique au coach **Nick TIMMERMAN (MZV)** suite à sa carte rouge (pour mauvaise conduite et rouspétance). Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire, mais la Commission de Discipline prendra quand même cette carte rouge en considération en cas d'une nouvelle récidive dans un délai de 2 ans.*

5. Divers : néant

Le rapporteur, Wouter GEORGES, Secrétaire-général

*Prochaine réunion Commission de Discipline Water-polo:
MARDI 16 DÉCEMBRE 2014 – 18h30 - BUREAU FEDERAL BRUXELLES*